

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.184

3 juillet 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>REPUBLIQUE FEDERATIVE TCHEQUE ET SLOVAQUE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Machines à dresser
5. Intitulé: <input checked="" type="checkbox"/> ČSN 21 0732 Machines à former. Règles de sécurité applicables aux machines à dresser
6. Teneur: La norme énonce les règles de sécurité pour la construction de machines à dresser. Elle doit être appliquée concurremment avec la norme ČSN 21 0700 du 13 décembre 1985 qui énonce les règles générales de sécurité applicables à la construction de machines à dresser.
7. Objectif et justification: Prévention des accidents du travail
8. Documents pertinents: <input checked="" type="checkbox"/> ČSN 21 0700 (ST SEV 4849-84), du 13 décembre 1985. ST SEV 6679-89 (équivalent)
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er janvier 1991
10. Date limite pour la présentation des observations: 1er août 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: